

WERENTZHOUSE



La dépêche municipale Flash infos

n° 24 — mars 2017



OPERATION HAUT RHIN PROPRE 2017

Rendez-vous à tous les bénévoles le samedi 25 mars à 8 h 30 devant l'atelier communal pour le grand nettoyage de printemps du ban communal, suivi par le pot de l'amitié. Les gants et les sacs poubelles sont fournis sur place (se munir de bottes).

JOURNEE CITOYENNE 2017

La 3ème JOURNEE CITOYENNE aura lieu le **samedi 13 mai** ; le programme et les modalités d'inscription vous parviendront début avril

QUETE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Des volontaires passeront prochainement dans vos foyers pour récolter les dons pour la ligue contre le cancer ; merci de leur réserver le meilleur accueil.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 23 AVRIL ET 7 MAI 2017—VOTE PAR PROCURATION

Les demandes de procuration sont reçues à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail . Il est conseillé de préparer sa demande en ligne. Le formulaire est accessible sur <http://service-public.fr> . Il peut être rempli par ordinateur puis imprimé et remis à la gendarmerie, commissariat ou tribunal d'instance. Il convient d'emporter également sa pièce d'identité et les coordonnées (nom, prénom, adresse) de la personne à qui vous donnez procuration. Celle-ci devra obligatoirement être inscrite sur la même liste électorale que vous. La demande est à déposer au moins trois jours avant le jour du vote.

Le dépôt des branches qui ne sont pas acceptées à la déchetterie de Waldighoffen (diamètre supérieur à 5 cm) est possible à l'ancienne décharge du Buchholtz (au bout de la rue du vignoble, en forêt)

Les dépôts sont strictement contrôlés et il n'est plus possible de chercher la clé à la mairie.

⇒ tous les samedis de 10 h à 12 h : de mars à avril et de septembre à novembre

⇒ le premier samedi du mois de 10 h à 12 h : de décembre à février et de mai à août

TRAVAUX BRUYANTS : BRICOLAGE, TONTE, DEBROUSSAILLAGE, ... Pour de bonnes relations de voisinage, veuillez respecter les horaires réglementaires—(arrêté municipal n° 38/2010—version intégrale disponible en mairie)

Afin de permettre à chaque habitant de profiter d'une période de calme et de repos, il est rappelé que



Tous travaux bruyants professionnels doivent s'interrompre entre 20 h et 7 h du matin et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants réalisés par les particuliers ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 20 h.

NOTRE SITE INTERNET RELOOKE EST EN LIGNE—A CONSULTER SANS MODERATION... sous www.werentzhouse.fr

Vous y trouverez les principales informations administratives dont vous avez besoin au quotidien : formalités administratives ; qui appeler en cas de fuite d'eau ; passage du bibliobus ; horaires des bus ; compte-rendu du conseil municipal ; analyses d'eau ; heures d'ouverture de la déchetterie ; manifestations

Et toujours..... notre page facebook : <https://facebook.com/werentzhouse>



CONCOURS DE DESSIN POUR LES ENFANTS DE 3 A 13 ANS— à vos crayons !!!

Si tu as entre 3 et 13 ans et que tu aimes dessiner, alors participe au concours « Dessine-moi Pâques...» Dépose ton dessin entre le 20 mars et le 20 avril en mairie et tente de gagner une entrée à Europapark ou des places de ciné.... Les dessins seront publiés sur facebook et les plus « likés » seront récompensés.



CARTES D'IDENTITE

A partir du 28.03.2017, les dossiers de demande de carte d'identité ne seront plus réceptionnés dans votre mairie mais dans une mairie équipée d'un terminal (notamment pour la prise des 8 empreintes). On nous annonce une réduction du délai d'obtention et une meilleure lutte contre la fraude et l'usurpation d'identité.

Mairies équipées les plus proches : Ferrette, Altkirch, St-Louis

Concernant la mairie de Ferrette, il vous est conseillé

- de compléter votre dossier en ligne sous <https://ants.gouv.fr/> (ou de passer en mairie de Werentzhouse si vous n'avez pas de connexion internet) ; les pièces à joindre sont indiquées sur le site ; vous pouvez également demander un imprimé CERFA papier dans votre mairie
- puis déposer votre dossier à la mairie de Ferrette muni du numéro de pré-demande et des pièces justificatives demandées. Avant de déposer votre dossier, prendre rendez-vous au 03.89.40.40.01.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à solliciter notre secrétariat.